

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Québec, le 11 novembre 2022

Monsieur Marco Thibault
Président-directeur général
Régie de l'assurance maladie du Québec
Édifice Claude-Castonguay
1125, Grande Allée Ouest, 8^e étage
Québec (Québec) G1S 1E7

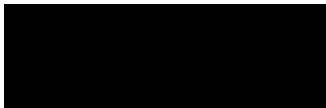
Monsieur le Président-Directeur général,

Il m'incombe, en qualité de ministre de la Santé, en vertu de l'article 54.1 de la Loi sur l'assurance maladie, de nommer le greffier du conseil d'arbitrage institué en vertu de l'article 54 de la même loi, ainsi que sa remplaçante ou son remplaçant.

Je nomme, pour les fins de tout conseil d'arbitrage chargé d'entendre un différend qui résulte de l'interprétation ou de l'application d'une entente, M^e Maxime Boisvert, du Secrétariat général et Bureau du président-directeur général de la Régie de l'assurance maladie du Québec, greffier aux termes de l'article 54.1 de la Loi sur l'assurance maladie. Il y a lieu également de nommer madame Katrine Vanessa Girard afin de suppléer à ce dernier dans cette fonction.

Veuillez agréer, Monsieur le Président-Directeur général, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre,



Christian Dubé

N/Réf. : 22-MS-06160